

Charte

ACHATS RESPONSABLES

Fournisseurs & Partenaires

Version	1.0
En date du	29 Décembre 2023

LE MOT DE LA DIRECTION



La présente « Charte Achats Responsables » de la société XPEHO définit les principes qui ont vocation à assurer des **relations commerciales éthiques et durables** avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des lois et des réglementations applicables et des **engagements de la société en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)**.

Ces principes traduisent l'engagement de XPEHO à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à ses activités, pour optimiser ses impacts positifs, et ce, tout au long de ses chaînes de valeur dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

Objectif de la Charte Achats Responsables : Partager les engagements de XPEHO auprès de ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires, et s'assurer de leur implication dans le développement durable.

XPEHO de l'eXPérience Et des HOmmes.



AGACIAK Didier
Président de la société

DILLIES Fabrice
Directeur Associé

TEXTES DE RÉFÉRENCE

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
2. ...et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation Collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Avertissement

Ce document rassemble les éléments constitutifs de la démarche « Achats Responsables » de XPEHO. Il ne revêt aucun caractère exhaustif ou normatif et ne saurait se substituer aux documents légaux ni aux règlements intérieurs en vigueur au sein de la société XPEHO.

En cas de doute ou d'imprécision quant à l'application de ces règles d'achats et de comportement, il appartient à chacun d'en référer à sa hiérarchie et/ou aux personnes en charge de leur application.

Les engagements réciproques

LES ENGAGEMENTS XPEHO

VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS et PARTENAIRES

Équité, Éthique et Transparence

- Respecter un processus de sélection équitable en instaurant les conditions d'une **concurrence loyale**.
- Assurer la **transparence** et le respect des règles relatives aux procédures de sélection en informant clairement et préalablement les soumissionnaires des modalités applicables à toute mise en concurrence.
- Favoriser dans la mesure du possible les fournisseurs, sous-traitants et partenaires mieux disant en termes de **performance RSE**.
- Promouvoir le **développement économique local**.
- Lutter contre toute forme de **corruption**, active ou passive, et éviter toute situation pouvant présenter un **conflit d'intérêt** en se conformant aux règles de déontologie établies par leur entreprise.

Dépendance réciproque

- Être vigilants vis-à-vis du risque de dépendance réciproque avec leurs fournisseurs.
- Mettre en place des mesures de contrôle pour détecter, suivre et minimiser ce risque.

Respect des délais de paiement

- Respecter les conditions contractuelles signées, et notamment les conditions de paiement.

Confidentialité et droit de propriété intellectuelle

- Établir une relation de confiance durable, notamment en respectant la stricte confidentialité des informations non publiques qui nous seront communiquées ainsi que vos droits de propriété intellectuelle, dans le respect des lois applicables.

Recours à la médiation

- S'engager à vous proposer le recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable d'éventuels litiges intervenant lors de l'exécution d'un contrat.

LES ENGAGEMENTS ENVERS XPEHO

DE LA PART DE SES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS et PARTENAIRES

Le fournisseur/sous-traitant/partenaire :

- reconnaît que ses engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec la société XPEHO, et s'engage à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.
- s'engage à respecter l'ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

Enjeux sociaux et droits humains

- Respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- Ne tolérer en toute hypothèse aucun recours dans le cadre de ses activités :
 - au travail des enfants, hors dérogations permises par les conventions n°138 et n°182 de l'OIT,
 - à toute forme de pratiques qualifiées d'esclavage moderne, de travail forcé, obligatoire ou clandestin au sens des conventions n°29 et n°105 de l'OIT,
 - à toute forme de harcèlement physique, moral ou sexuel, ou toute discrimination liée à l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, la grossesse, l'apparence physique, l'état de santé, la nationalité, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions n°100, n°111 et n°156 de l'OIT.
- Garantir des conditions de travail décentes, ainsi que des standards de santé et de sécurité conformes aux conventions n°102 et n°155 de l'OIT.
- Garantir à ce titre des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées et à l'égalité salariale, ainsi que des temps de pause et des congés.
- Garantir à ses salariés un salaire leur permettant des conditions de vie décentes et de pouvoir subvenir aux besoins vitaux, eu égard au niveau général des salaires, au coût de la vie et aux prestations de sécurité sociale, versé de manière régulière et dans des délais raisonnables (conventions n°95 et n° 131 de l'OIT).
- Garantir à ses salariés la liberté d'association et de négociation collective, ou, en cas de restriction ou d'interdiction locale, ne pas s'opposer à toute forme de représentation et de négociation libre et indépendante (conventions de l'OIT n° 87, 98 et 154).
- Proposer à ses salariés et favoriser leur accès à la formation et au développement des compétences.
- Ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants, et respecter les principes de la convention n°97 de l'OIT.

Enjeux éthiques et de conformité

- Contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs et sous-traitants.
- Respecter la réglementation française ainsi que les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire, et prévenir ces pratiques par des mesures efficaces auprès de ses

actionnaires, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants, fournisseurs et leurs représentants respectifs intervenant directement ou indirectement de quelque façon que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.

- Plus généralement, respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, notamment relatives au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, aux embargos, aux trafics d'armes et de stupéfiants.
- Favoriser la libre-concurrence, proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres.

Enjeux environnementaux

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et faire ses meilleurs efforts pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité.
- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes et proposer toute initiative qui privilégie un développement économique de proximité.
- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets. S'efforcer de réduire et/ou traiter ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de ses activités.

